

INTERACTIONS

JIM N°216 | 9



DROIT DE SUITE

UNE EXPOSITION AUTOUR DU PROJET D'ÉCOQUARTIER DE CHÂTEAU ROUGE

Pour présenter aux Annemassiens le projet d'ÉcoQuartier de Château Rouge, débuté il y a un an et demi, la Ville et le Crédit Mutuel Aménagement Foncier ont réalisé une exposition, installée dans un premier temps dans le hall de l'Hôtel de Ville. Visible à la bibliothèque Pierre Goy en mars et en avril, elle sera ensuite installée dans le quartier du Perrier. Cette exposition présente toutes les ambitions et l'avancée du projet. Pour rappel, la Ville d'Annemasse a créé la ZAC ÉcoQuartier de Château Rouge et a choisi le Crédit Mutuel Aménagement Foncier comme aménageur pour réaliser cette opération

d'aménagement d'envergure, qui prévoit notamment la réalisation de nouveaux espaces publics durables et vertueux et la construction d'environ 340 logements, dont des logements inclusifs. Les premiers permis de construire des programmes immobiliers devraient être octroyés d'ici la fin du 1^{er} semestre 2025. Les travaux portant sur les espaces publics devraient débuter dès septembre 2025.

👉 Pour plus d'informations, consulter notre site internet ou adressez votre mail à ecoquartier.chateaurouge@annemasse.fr.

DÉCIDÉ EN CONSEIL

MUNICIPAL SÉANCE DU 23 JANVIER 2025

- FONCIER ET URBANISME. Face à l'augmentation continue du nombre de meublés de touristes et dans l'objectif de faciliter l'accès au logement, le conseil municipal a décidé de réguler l'activité de location saisonnière de logements, notamment par l'abaissement à 90 du nombre maximal de jour par an de location d'une résidence principale en meublé de tourisme.
La Ville a aussi approuvé l'instauration d'un règlement communal, fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage des locaux d'habitation en meublés de tourisme. Désormais, toute location d'un meublé de tourisme à Annemasse sera soumise au dépôt d'une déclaration préalable en mairie.
Afin de préserver le tissu économique et en particulier le commerce de proximité, la Ville décide d'inclure dans son règlement municipal les dispositions relatives à la location de locaux commerciaux comme meublés de tourisme.
- ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ. Dans la volonté de favoriser la transition écologique et de renforcer l'attractivité du centre-ville, la Ville d'Annemasse, déjà bénéficiaire du dispositif « Action cœur de ville », a approuvé la nouvelle convention-cadre pluriannuelle du programme « Action cœur de Ville » pour la période 2023-2026.



Retrouvez les retours des conseils municipaux sur la page Facebook @annemasse.officiel

AGENDA CITOYEN

26.03
18h30

Conseil municipal
Salle du conseil
municipal
Hôtel de Ville



Les conseils municipaux sont retransmis en direct sur le site internet www.annemasse.fr